

PREFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la sécurité
et de la protection civile

Affaire suivie par : Christian JEHL
Tél. : 04 72 61 60 35
Télécopie : 04 72 61 67 57
Courriel : christian.jehl@rhone.gouv.fr

Lyon, le 26 juin 2019

Monsieur le préfet du Rhône

à

*Mesdames et Messieurs les maires du
département du Rhône*

OBJET : *Episode de canicule en cours dans le département du Rhône - Mesures de prévention à prendre.*

Dans le contexte météorologique actuel, marqué par un épisode de canicule particulièrement intense et désormais en place sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, je souhaite vous sensibiliser sur les mesures de prévention à prendre pour prendre en compte les vulnérabilités des populations à surveiller.

Cet épisode de chaleur va continuer à s'accroître aujourd'hui et se renforcera encore demain jeudi.

Avant la fin de la semaine, Météo France prévoit des températures minimales de 22° à 25°C dans les grandes agglomérations, et des températures maximales avoisinant ou dépassant les 40°C, ce qui constituerait un record pour une fin juin et frôlerait les records absolus enregistrés pour la région.

Sur le plan sanitaire, cet épisode de fortes chaleurs est potentiellement l'épisode le plus impactant depuis la mise en place du plan national canicule de 2004, notamment pour les raisons suivantes :

- En raison de son intensité largement supérieure à tous les épisodes de canicule connus dans plusieurs départements,
- Des températures nocturnes particulièrement élevées ne permettant pas un rafraîchissement efficace des températures intérieures dans les bâtiments, (habitations, écoles, gymnases, locaux professionnels et institutionnels...)
- Une variation très importante par rapport aux jours précédant la canicule,
- Une précocité de cette vague.

Dans ce contexte, il est important que les messages de prévention que vous pourrez prendre touchent toutes les populations, et pas uniquement les personnes les plus vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, les nourissons et les enfants, les femmes enceintes...).

Il est ainsi nécessaire que vous puissiez veiller à ce que des mesures de protection adéquates vis à vis des personnes les plus exposées puissent être prises au cas par cas, notamment dans le cadre des grands rassemblements, des manifestations culturelles ou sportives que vous organisez sur votre territoire.

Vous veillerez également à vous assurer que de telles mesures soient prises par les organisateurs de ces événements.

Il vous appartient enfin, d'avoir une vigilance particulière vis à vis des personnes vivant habituellement en habitat précaire, ou à la rue, en lien avec les associations et partenaires institutionnels habituels concernés.

Les associations agréées au titre de la sécurité civile, constituent pour vous, et à ce titre, des auxiliaires des pouvoirs publics, et peuvent être amenées à vous aider à mettre en place les actions sur le terrain que vous jugerez nécessaires.

Toutes les informations utiles sur le risque canicule sont disponibles sur les sites internet suivants, que je vous invite à consulter :

- <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>
- <https://www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels>

Je compte sur votre vigilance et votre mobilisation face à cet épisode de fortes chaleurs particulièrement intense.

*Merci de votre engagement sur les actions
déjà en cours et de votre mobilisation,*

Pour le préfet,
La préfète déléguée pour la défense et
la sécurité



Emmanuelle Dubée